

Décision portant nomination de Monsieur Mark ALLEN en qualité de Responsable Grands Projets, aux fonctions de Directeur du Centre de Données Astronomiques de Strasbourg de l'unité mixte de recherche n° 7550 intitulée « Observatoire astronomique de Strasbourg » - OAS.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°85-218 du 13 février 1985 portant création de l'Institut National des Sciences de l'Univers du Centre national de la Recherche Scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la feuille de route française relative aux très grandes infrastructures de recherche éditée en 2008 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche portant labellisation du CDS ;

Vu l'avis du Conseil Scientifique du Centre de Données Astronomiques de Strasbourg en date du 1^{er} avril 2015 ;

Vu l'accord de la tutelle, l'Université de Strasbourg en date du 20 mai 2015 ;

Vu l'accord de la Directrice de l'Institut National des Sciences de l'Univers ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Mark ALLEN, Chargé de recherche au CNRS, est nommé Responsable Grands Projets auprès du Président du CNRS pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2020, en remplacement de Madame Françoise GENOVA, démissionnaire.

Sa mission, en tant que Directeur du Centre de Données Astronomiques de Strasbourg, a pour objet d'assurer la mise en œuvre des activités fondatrices du centre, à savoir la collecte, sous forme électronique, des données utiles sur les objets astronomiques, leur amélioration par une évaluation critique et par la possibilité de les combiner, leur distribution à l'ensemble de la communauté astronomique internationale et le développement de programmes de recherche en utilisant ces données.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Mark ALLEN demeure affecté à l'Observatoire astronomique de Strasbourg (OAS) – 11 rue de l'Université – 67000 STRASBOURG.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **24 JUIL. 2015**

Le Président du CNRS
Alain FUCHS

